

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St. Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 153.

NOUVELLE-ORLÉANS, LUNDI, 23 MARS 1829.

Vol. II.

**Conditions.**—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne au cours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne seraient pas venus connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes par la première fois, et trois centimes par chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

**ATTENDU** que David B. Morgan s'est adressé à moi, demandant que deux obligations qu'il a souscrites comme caution, une le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt-cinquième jour de Février mil-huit-cent-vingt-un, conjointement avec Charles et Porter comme administrateurs de la paroisse de St. Tammany, soient levées et annulées.

Paris est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 21 Mars mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

F. DENHUNY,  
Gouv. de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,  
G. A. WAGGAMAN,  
Secrétaire d'Etat } 28 fév.

**TRESORIER DE L'ETAT.**  
Nelle Orléans, 23 Février 1829.

Le public est prévenu que la collecte des taxes d'Etat imposées sur la paroisse d'Orléans pour l'année 1828, commencera le 25 Mars prochain, conformément aux lois existantes.

24 fév. F. GARDNER, Trésorier.

**SAVON**—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement de brick America, venant de Boston, et à vendre par

**STETSON & AVERY,**  
Rue Royale, No. 67.

**AMIDON & CASSE.**—9 Barils Amidon et 4 sacs Casse, venant d'être débarqués de la goélette Franklin, de St. Domingue, à vendre par

D. G. BORDUAT & Co.  
No. 10, rue Royale.

**CHARLES MAURIAN,** Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de Mr. Foucher, en face de la paroisse de Chartres et Conti, où il s'appliquera spécialement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de transactions Anglaises et Françaises. 18 fév.

**LES Nos. 29, 19, 10, sortis Samedi** dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivants :

9 20 18	36000
9 18 10	1000
18 20 10	500
10 9 20	500

10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

**AVIS AUX PLANTEURS.**  
Urbain Plauché et Co.

U coin des rues Paydras et de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Au-delà, 26 chevaux de tir, à vendre ou à échanger par du sucre. 10 fév.

**Le soussigné offre à vendre les articles suivants :** 64 caisses sucre blanc de la Havane ; 20 bouquets et 8 sacs café vert fin et gros grain, de Jamaïque, en débarquement de la goélette Hunter ; 38 demi barils Sardinies de Galice pressées, en débarquement de brick Ocean.

12 fév. **BERAPHIN CUCULLU.**

**AVIS**—Le soussigné offre à vendre à Panama, une petite maison de 38 toises, à toute main, ainsi que des ardoises et appentis, excellentes machines et ne tirant que 5 pieds d'eau ou environ. Ladite propriété est abondamment dotée pour les verges de Tampoun ou des environs. De plus, deux maisons situées dans la paroisse de Chartres, une grande et une petite, la petite a 3 appartements. Une autre maison sur les Ramparts, et une autre dans la rue de Mépland.

Ainsi qu'une jolie propriété à l'est du faubourg Marigny et au bon marché. Plusieurs nègres et négresses du pays, à talents.

10 mars. **JANREAU—Courtier**

**RECHES** received by the ship *Shepherdess*, from Gottenburg, and for sale by

M. J. AMBU,  
No. 379 Chartres, opposé Jefferson et

**AVIS**—Toutes les personnes à des réclamations contre la succession de la feu Vve. DreuX sont priées de se présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

17 mars—3 **A. DRUXX**

**Aux amateurs de beaux Chapeaux.**  
Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot France, de New-York, un assortiment de superbes CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et Hoge fait, fin et communs.

27 fév. **MATHIEU & PINTA**  
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, No. 46.

**Reçu par le navire Crescent,** venant de Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, en face des rues de Chartres et Toulouse :

Rosiers uniques ou Napoléons, Dites tricolores, Orangers nains, Fruits conservés en bouteilles, Sardinies à l'huile et au beurre, Pâtés de Hévre, truffes.

30 Janvier—4 **Vve. DUPAS.**

**PARTIE MARRON**  
Depuis le 26 du moi passé, de chez le soussigné, une négresse anglaise, parlant aussi le français, taille de 5 pieds 3 pouces (mesure française), marquée de petite vérole, très répète, grosses lèvres. Le jour de son départ elle avait une robe de cotonnade à carreaux, et un mouchoir jaune au cou.—On donnera cinq piastres de récompense à qui la conduira à la proie ou chez le soussigné. On poursuivra selon toute la rigueur des lois quiconque la recèlerait.

9 mars. **L. GUERINGER.**

**A VENDRE**—Une très-belle maison à étage avec toutes ses dépendances, située en face de la rue Royale et Toulouse, connue pour être anciennement la propriété de Mr. V. Nohé et occupée maintenant par Mr. Vignol. Cette maison est très-bien disposée pour un négociant ou un grand établissement, ayant de très-vastes magasins et salles. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. Z. B. Labranche, ou à Théodore Ségon, rue Toulouse No. 85.

S. J. de 27 Mars prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue ledit jour, à midi précis, à l'encan, à la Bourse de New-York, par l'entremise de F. Bédillet. 25 fév—3

**ROUJAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par le Philelus de Haïre :

3 balles Toile écarlate pour pantalons.  
7 dito Coutil do. pour pantalons.  
D'importations antérieures.  
300 boques. Vin rouge de toutes qualités.  
1500 caisses dits et blanc dits.  
300 dits Prunes.  
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bonchons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

**LOTTERIE**  
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE.

Sixième classe pour 1828. Le tirage aura lieu le samedi 18 avril.

**GROS LOTS.**  
\$3,600—3,100—2,500—2,000

1,600—1,140—6 de 800—6 de 400—6 de 100—138 de 50—300 de 10 & 6072 de 5.

Montant ensemble à \$70200

**Prix des Billets.**  
Entiers, 5 piastres ; demis, 2 50 ; qua 15 : Paquets de 9 billets, 45, garantis pas tirer moins de 20 piastres.

On pourra se procurer des billets à 4 piastres (prix du prospectus), jusqu'au 11 avril, en s'adressant au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 63.

Le tirage de la Septième classe aura lieu le Samedi 16 Mai.

Celui de la Huitième classe le Samedi 5 Juin.

Celui de la Neuvième classe le Samedi 27 Juin.

J. VIGNAUD, L. VIDAL,  
Administrateurs.

**AVIS AUX HABITANS**  
des quatre faubourgs de la banlieue supérieure de la ville de la N.-Orléans.

**VOUS** êtes invités à vous trouver Lundi prochain 23 Mars, à 4 heures après midi, à l'hôtel des Planteurs et Marchands, rue du Canal, projeté pour prendre en considération les intérêts de tous les propriétaires, pour d'un commun accord, s'opposer aux ordonnances du 19 Septembre dernier et aussi à celles postérieures émanées du Conseil de Ville, relativement à la suppression de cette taxe d'un pour cent sur l'évaluation donnée aux propriétés et améioration montant à \$702,700 et faisant au taux d'un pour cent \$7,027, qu'on s'occupe si rigoureusement à recouvrer, et également à demander l'annulation de l'ordonnance du 14 Janvier, qui n'a été publiée que le 10 Février, laquelle ordonne que cette taxe soit déduite de \$7,027 sera annuelle.

**SIMON LAIGNEL—Secrétaire.**  
Fondé de pouvoir de M. Gare.  
5 mars—4.

**LOTTERIE**  
DE L'EGLISE CATHOLIQUE  
DE BATON-ROUGE—5<sup>me</sup> Classe pour 1829.  
Le Tirage aura lieu Samedi, 4 Avril 1829.  
PROSPECTUS.

1 lot de	\$ 6000	est	\$ 6000
1 do	de 3000	do	de 3000
1 do	de 2000	do	de 2000
1 do	de 1000	do	de 1000
1 do	de 500	do	de 500
1 do	de 250	do	de 250
1 do	de 100	do	de 100
1 do	de 50	do	de 50
1 do	de 25	do	de 25
1 do	de 10	do	de 10
1 do	de 5	do	de 5
1 do	de 2	do	de 2
1 do	de 1	do	de 1
6072 do	de 4	do	de 4

6924 lots } 17,550 billets } \$66,160  
10626 blancs }  
Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 298 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seul numéros. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les ler. 24. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de \$6000.

Celui ayant les ler. 3e. et 24. numéros sortis, aura droit à

34. 1er. et 3e.	3000
24. 3e. et 1er.	2000
3e. 1er. et 24.	1000
3e. 24. et 1er.	1245

Les six ayant les 21. 3e. et 4e. numéros sortis dans l'ordre quel on les tirera, chacun aura droit à

1er. 3e. et 4e.	1000
3e. et 4e.	25
24. et 3e.	20

252 ayant 2 des numéros sortis, 6072 ayant un seulement des numéros sortis.

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à emporter les autres.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sont sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

**J. VIGNAUD,**  
L. VIDAL,  
Administrateurs.

**Prix des Billets.**  
Billet entier \$4, demi \$2, quart \$1. Livrés les neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de \$16) \$36, les demis et quarts en proportion.

On peut se procurer les billets au Bureau des Administrateurs, No. 63, coin des Rues Chartres et Bienville, 23 Mars.

**Bureau du Directeur des LOTTERIES**  
des Eglises Catholiques de St. Martinville et des Natchitoches est maintenant dans la maison neuve de M. Cucullu, rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, tout près du café de l'Esplan.

4 mars. **J. B. FAGET.**

**Rue de Chartres, No. 76.**  
Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

**J. GAULHIAC,** coiffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, en Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différents genres, et Raye de chair &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Favoris. Il en garantit la bonté.

Il continuera à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fév.

**AVIS**—ATTENDU que Barthélémy Montreuil s'est adressé à moi, à l'effet de lever et d'annuler les hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'encanteur public pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Mamette Macarty, veuve de François Montreuil, le vingt sixième jour de Février 1824, sur les deux cinquièmes d'une habitation qui leur appartient, dans cette paroisse, à environ vingt arpents au bas de la ville, et de même bord, mesurant trois arpents de face sur quarante de profondeur.

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétaire d'Etat, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de Février 1829.

P. DENHUNY,  
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN,  
Secrétaire d'Etat

**NICHOLS & KEELER** ont reçu par le navire *Devill Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

**CHAPEAUX** de Castor pour hommes à tout ceux arrivés par le navire *Devill Clinton*, et à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. **F. DERBERGUE.**

**Ventes par le Marshal.**  
**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
*Robert Lewis* contre *Alphonse*  
L'N vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge-avocat, j'exposai en vente Vendredi 17 Avril prochain au café d'Heviat, en face de la rue de St. Louis et Chartres. DEUX LOTS DE TERRE, savoir : Le lot No. 3 mesurant 51 pieds de front à la rue Apollo, sur 100 pieds de profondeur, et le lot No. 24, à 51 pieds de front sur la rue Cours des Dryades, sur 100 pieds de profondeur. Faubourg Delors—Saigné dans l'affaire ci-dessus.

18 mars. **LA DAUNOY—Marshal.**

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
Colvin & Dumais vs. Pierre Boyer.  
L'N vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. J. Bernardez, juge-conseiller de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, Mercredi 25 Mars, à 4 heures après midi, j'exposai en vente, sous le principal, l'Armoire de cuisinier, deux tables en sautoir—Saigné dans l'affaire ci-dessus.

16 mars. **LA DAUNOY—Marshal.**

**Vente par le Marshal.**  
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.  
contre L'EMPLACEMENT No. un, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'île No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. un, dans l'île No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'île No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'île No. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. un, dans l'île No. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. cinq, dans l'île No. 73, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. six, dans l'île No. soixante-quatre, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'île No. soixante-quatre, dont le propriétaire est inconnu.

**Les memes contre l'emplACEMENT No. quatre,** dans l'île No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. cinq, dans l'île No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.  
Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'île No. treize, faubourg Amoussion, dont le propriétaire est inconnu.

**L'N** vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge-avocat de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans, et rendus dans les points ci-dessus, j'exposai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacements ci-dessus énumérés, ainsi que toutes les autres dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc. **L. DAUNOY, Marshal.**

**AVIS**—Le public est prévenu que, conformément à l'acte de société passé entre les parties, la maison de commerce connue sous le nom de *Jean Preau*, continue ses affaires sous la raison de *Jean Preau & Co.*

21 fév—3 **VEUVE PREAU.**  
**ANTOINE CARRIERE.**

**PAPIER DE TAPISSERIE.**  
Les soussignés viennent de recevoir de France, par le Philelus, un bel-assortiment de papier de tenture et pour ciela de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût.

Ch. JOURDAN & Co.  
rues Royale et St. Anne.

**COUR DE PAROISSE** de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 28 Février—Présent l'hon. Jas. Pitot—Dans l'affaire de François Macias, vs. ses créanciers.

**SUR** lecture et enregistrement des procédures que les créanciers ont eues dans cette affaire par devant le notaire public, et sur motion de R. Rousseau Esq, avocat de l'insolvable, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable, ainsi que toutes les personnes intéressées, aient à déduire, en pleine cour, d'ici au quatorzième jour de Mars 1829, les raisons pour lesquelles les dites procédures ne seraient pas homologuées.—Je certifie que la copie ci dessus est conforme.

2 mars. **Thos. KENNEDY—Greffier.**

**A VENDRE.**  
Pour du comptant ou moyennant de bons billets, à 60 jours, deux drays, en bon état, dont un est entièrement neuf, et deux chevaux avec leur harnachement. On offre de chacun de ces drays avec son attelage, 60 piastres par mois.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de cette feuille.

26 Février.

**FRANCHES** à vendre chez **F. OR'OL & Co.**

**EN** débarquement de divers articles de borieaux et à vendre par **G. G. Harcourt & Co.** rue Royale No. 100.

Une pipe vieille eau de vie de Cognac, et d'importations antérieures.

Gants de peau assortis, pour homme et pour femme.

Bas de soie pour femme bordés à jour.

Bouliers pour femme, en pernelle, en roquet et satin.

Robes de cote pailli, lithographées.

Cote pailli.

Papier français, assorti en diverses qualités.

Barriques de vin rouge de divers crus.

Huile en panier, vins en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et anisette en panier.

25 nov.

**AVIS.**  
**ATTENDU** qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Avril 1816, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paix pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée et annulée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdites obligations ne seraient pas annulées et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

P. DENHUNY,  
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,  
**GEORGE A. WAGGAMAN,**  
Secrétaire d'Etat.

20 Janvier—1m

**AVIS** est donné par le présent que le soussigné a été nommé curateur des biens de feu William H. Ivey, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre les dits biens, ou contre ses biens, soit actives ou passives, ou en vertu de quelque règlement, et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de remplir leurs engagements dans le plus bref délai.

**JUSTIN WILLIAMS.**  
14 février. 5f.

**VR. ROUMAGE** offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. prena (Dunoy)  
Vin rouge en barriques divers crus,  
Vinaigre blanc 1ère. qualité,  
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,  
Vin blanc en caisses, haut Parisac et haut Sauterne,  
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 244 bouteilles,  
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.  
Do. do. Gruau La Rose, Leoville, Chateau Lafite par caisses de 12 bouteilles et 244 bouteilles.

Vivres conservés, tels que Sardinies crues au beurre et à l'huile, Franboises, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.  
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, France par 1000 de caisse,  
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.  
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.  
Fil à seine par écheyeurs,  
Fil de Rennes blanc, &c.,  
Lignes de pêche,  
Serres fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres serresments.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1828, et divers autres articles. 21 nov.

**LA** Société qui a existé entre A. L. Oger et L. J. Bte. Neuville Durel, sous la raison Oger & Co. est dissoute d'un consentement mutuel ; à partir du 5 Janvier dernier. Les personnes à qui il serait dû, sont invitées à présenter leurs comptes dans le plus bref délai au sieur A. L. Oger, liquidateur.

Nouvelle-Orléans, 16 Janvier 1829.

**A. L. OGER.**  
**NEUVILLE DUREL.**

Nota. Ledit sieur Oger continue à gérer le même genre d'affaires, sous la nouvelle raison. **A. OGER & Co.** 20 février—3

**LIBRAIRIE D'OCCASION.**  
**HISTOIRE** Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à temps actuel, cent vingt volumes in 8°, bien reliés prix \$100.

Ouvrages complets de voltare, cinquante six volumes prix, \$50.

S'adresser à l'Éditeur de cette feuille 26 fév.

**Mairie de la Nouvelle-Orléans.**  
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$8 50 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner pendant la semaine prochaine, **TRENTE-QUATRE** oboles de pain par un escahin.—Nlle. Orléans. 6 Mars 1829.

7 Mars. **D. PRAEUX—Maire.**

**AVIS.**—1000 lb de Bonbons et Fruits à Péchu de la, à vendre par

3 Mars. **D. G. BORDUAT,** 108, rue Royale.

**TALLOW & WHISKY**—100 lbs hard Tallow, 70 de Whiskey, for sale by

**D. W. M. JOLLEY**